

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 25 juin 2025, à 19 h à la salle des Érables du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin ou par visioconférence Teams.

.....

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Martin Blouin – présentiel
M. Sébastien Dostie – visioconférence
M^{me} Manon Dulac – présentiel
M^{me} Marie-Josée Fecteau – présentiel
M^{me} Virginie Goulet – visioconférence
M. Claude Lambert – présentiel
M. Jérôme L'Heureux – présentiel
M^{me} Julia Montminy – présentiel
M^{me} Mélanie Plante – présentiel
M. Jean-Christophe Rodrigue – visioconférence
M. Bobby St-Pierre – visioconférence
M^{me} Annie A. Vachon – présentiel
M^{me} Linda Vaillancourt – présentiel

PERMANENCE :

M. Fabien Giguère – directeur général – présentiel
M^{me} Isabelle F. Gilbert – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Karina Roy – directrice générale adjointe – présentiel
M^{me} Marie-Ève Dutil – directrice, Secrétariat général et services corporatifs – présentiel

INVITÉS :

M^{me} Caroline Lessard – directrice – Service des ressources matérielles – présentiel
M. Stéphane Boulanger – directeur – Services éducatifs – présentiel

ÉTAIENT ABSENTS :

M^{me} Marie-Ève Barrette
M. Clermont Maranda
M. Jean-Sébastien Poulin Lessard

CA-01-06-25 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M^{me} Mélanie Plante, présidente, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-06-25 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour a été préparé par M^{me} Mélanie Plante, présidente, et par M. Fabien Giguère, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs en retirant le point suivant :

17.0 Cession de terrain – Ministère des Transports

Adopté à l'unanimité

CA-03-06-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de la séance du 22 avril 2025 a été remise à chaque membre du conseil d’administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d’administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d’en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance du 22 avril 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l’unanimité

CA-04-06-25 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL EXTRAORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2025

CONSIDÉRANT qu’une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 a été remise à chaque membre du conseil d’administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d’administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d’en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 mai 2025 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l’unanimité

CA-05-06-25 NOMINATION D’UNE DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

CONSIDÉRANT la lettre de démission pour départ à la retraite déposée par le directeur général, M. Fabien Giguère, lors de la séance régulière du conseil d’administration tenue le 25 février 2025;

CONSIDÉRANT que M. Giguère quittera officiellement ses fonctions le 27 juin 2025;

CONSIDÉRANT qu’il revient au conseil d’administration de désigner une direction générale par intérim afin d’assurer la continuité des opérations;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE M^{me} Karina Roy soit nommée au poste de directrice générale par intérim du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE), et ce, à compter du 28 juin 2025;

QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin informe le ministère de l’Éducation de cette nomination.

Adopté à l’unanimité

CA-06-06-25 DÉSIGNATION DE SIGNATAIRES – Effets bancaires et autres documents officiels

CONSIDÉRANT le départ de M. Fabien Giguère à titre de directeur général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE);

CONSIDÉRANT la nomination de M^{me} Karina Roy à titre de directrice générale par intérim du CSSBE;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner de nouvelles personnes autorisées à signer les effets bancaires et autres documents officiels du CSSBE;

CONSIDÉRANT les demandes de l'institution financière du CSSBE relativement à la modification d'ententes existantes ou à la ratification de nouvelles ententes concernant notamment, sans s'y limiter :

- l'ouverture de comptes bancaires
- l'utilisation de terminaux de points de vente
- la mise en place de services électroniques

CONSIDÉRANT qu'il est requis, en tout temps, que deux signataires autorisés apposent leur signature pour toute opération bancaire ou document officiel;

IL EST PROPOSÉ par M. Martin Blouin, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE les signataires autorisés pour le CSSBE soient les suivants :

- M. Patrick Beaudoin, directeur du Service des finances
- M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de M. Patrick Beaudoin, M^{me} Karina Roy, directrice générale par intérim, soit autorisée à le remplacer comme signataire.

QU'en cas d'absence ou d'incapacité de M^{me} Marie-Ève Dutil, M^{me} Isabelle F. Gilbert, directrice générale adjointe, soit autorisée à la remplacer comme signataire.

QU'en cas d'absence simultanée de M. Beaudoin et de M^{me} Dutil, M^{me} Isabelle F. Gilbert et M^{me} Karina Roy soient autorisées à agir conjointement à titre de signataires.

Adopté à l'unanimité

CA-07-06-25 CALENDRIER DES RENCONTRES 2025-2026

CONSIDÉRANT que les Règles de fonctionnement du conseil d'administration prévoient que ce dernier doit adopter un calendrier annuel des séances ordinaires du CA (article 3);

CONSIDÉRANT que la présidente du conseil d'administration du centre de services scolaire ou, à défaut, le directeur général, doit convoquer les membres du CA du CSS à une première séance qui doit se tenir au plus tard le 1^{er} septembre de chaque année scolaire (LIP 154);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE les séances ordinaires du CA pour l'année 2025-2026 se déroulent aux dates suivantes :

Mardi 26 août 2025
Mardi 28 octobre 2025
Mardi 16 décembre 2025
Mardi 24 février 2026
Mardi 28 avril 2026

Mardi 30 juin 2026

QUE ce calendrier des séances ordinaires du CA soit publié sur le site Internet du CSSBE.

Adopté à l'unanimité

CA-08-06-25 PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2025-2028

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79,110.0, 193);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du CSSBE a effectué une consultation auprès de toutes les municipalités de son territoire (LIP 211);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Manon Dulac, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 soit adopté tel que présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-09-06-25 ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2025-2026

CONSIDÉRANT que l'école ou le centre de formation est établi par le centre de services scolaire (LIP 39, 100);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ou d'un centre de formation compte tenu du plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles (LIP 40, 101);

CONSIDÉRANT que le Secrétariat général du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a procédé à une consultation auprès des conseils d'établissement des écoles et des centres de formation, du comité de parents et du comité consultatif de gestion (LIP 79, 110.1);

CONSIDÉRANT que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque école ou chaque centre (LIP 236);

CONSIDÉRANT qu'à la demande du centre de services scolaire et après consultation du conseil d'établissement de l'école, celui-ci dispense des services éducatifs de l'éducation préscolaire aux élèves (LIP 37.2);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

APPUYÉ par M. Martin Blouin, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE la liste des actes d'établissement pour les écoles et les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, devant se prévaloir à compter du 1er juillet 2025, soit adoptée selon le document présenté par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice du Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-10-06-25 INDEMNITÉS POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT – Municipalité de Saint-Bernard

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite acquérir des lots de la municipalité de Saint-Bernard conformément à la résolution CA-06-02-25;

CONSIDÉRANT que l'un de ces lots comprend une maison dont la municipalité de Saint-Bernard a fait l'acquisition et qu'elle est responsable de la démolition de la maison, à ses frais;

CONSIDÉRANT que ce lot est destiné à l'aménagement d'un dépose-minute ainsi que d'un stationnement réservé aux membres du personnel de l'école;

CONSIDÉRANT que des discussions tenues avec le ministère de l'Éducation, la Société québécoise des infrastructures (SQI) et la Municipalité ont permis de conclure qu'il serait plus avantageux, tant sur le plan logistique que financier, de confier à la Municipalité le rôle de donneur d'ouvrage pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT que cette approche permettrait notamment de réduire les coûts liés au déplacement de la machinerie et à la préparation du terrain;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Julia Montminy, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le CSSBE verse à la municipalité de Saint-Bernard une indemnité conforme aux normes en vigueur, soit :

- Un montant de soixante-dix mille dollars (70 000 \$) pour couvrir les coûts estimés des travaux d'aménagement du terrain;
- Un montant maximum de vingt mille dollars (20 000 \$), sur présentation de pièces justificatives, pour couvrir les frais liés au remblaiement du trou laissé par les fondations, à l'aide d'un matériel conforme aux lois et règlements applicables;

QUE les processus d'acceptation requis soient appliqués avant la prise de possession officielle du terrain par le CSSBE.

QUE la direction générale par intérim soit désignée, pour et au nom du CSSBE, afin de signer tout document requis en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité

CA-11-06-25 ENTENTE D'ÉCHANGE DE SERVICE – Municipalité de Saint-Narcisse et école l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse

CONSIDÉRANT que les deux parties désirent mettre à la disposition de la communauté de Saint-Narcisse-de-Beaurivage et de la population étudiante leurs immeubles et leurs équipements respectifs afin de répondre aux besoins en matière de loisirs et d'activités sportives, sociales et culturelles;

CONSIDÉRANT que ledit protocole permet l'économie des ressources en évitant le doublement dans l'achat d'équipements en permettant une utilisation plus efficace des immeubles existants pour l'organisation d'activités sportives et socioculturelles;

CONSIDÉRANT que les élèves de l'école l'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse profiteront d'une accessibilité aux infrastructures municipales et d'une priorité d'utilisation sur les heures scolaires;

CONSIDÉRANT qu'en dehors des heures scolaires et parascolaires, la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage pourra organiser des activités municipales dans les infrastructures scolaires selon les conditions nommées dans le protocole;

CONSIDÉRANT que ce protocole d'entente est gagnant-gagnant pour nos élèves et les familles de nos élèves;

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Annie A. Vachon, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) approuve le protocole d'entente entre le CSSBE et la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage aux conditions dudit protocole d'entente joint à la présente résolution;

QUE la présidente de ce conseil, M^{me} Mélanie Plante, et le directeur général du CSSBE, M. Fabien Giguère, soient tous deux autorisés à signer pour et au nom du CSSBE, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

CA-12-06-25 POLITIQUE GESTION DOCUMENTAIRE - SG-10

CONSIDÉRANT la nécessité d'adapter la politique de gestion documentaire aux pratiques contemporaines en matière de gestion de l'information;

CONSIDÉRANT l'importance de simplifier et d'optimiser les processus liés à la gestion des documents au sein de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la politique actuelle nécessite une mise à jour afin de répondre aux normes, exigences légales et besoins organisationnels actuels;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration adopte la nouvelle version de la politique de gestion documentaire, telle que présentée, afin d'assurer une gestion efficace, conforme et moderne des documents au sein du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin.

Adopté à l'unanimité

CA-13-06-25 BAIL ÉDIFICE KALIA

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite maintenir l'offre de cours en formation professionnelle à Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que le CSSBE, en conformité avec l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics, souhaite renouveler le bail des locaux au Groupe Camada inc. au coût approximatif de 273 323 \$ avec indexation annuelle selon l'indexation des prix à la consommation ou 3,5 % et selon les clauses du bail;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

APPUYÉ par M. Martin Blouin, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le renouvellement du bail de location avec le Groupe Camada inc. soit adopté tel que présenté par madame Caroline Lessard, directrice du Service des ressources matérielles.

QUE monsieur Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour le bail.

Adopté à l'unanimité

CA-14-06-25 BAIL ÉDIFICE CIME

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) souhaite maintenir l'offre de cours en formation professionnelle à Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT que le CSSBE, en conformité avec l'article 13.4 de la Loi sur les contrats des organismes publics, souhaite renouveler le bail des locaux à la Ville Sainte-Marie au coût de 89 080 \$ avec indexation annuelle selon l'indexation des prix à la consommation;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le renouvellement du bail de location avec Ville Sainte-Marie soit adopté tel que présenté par M^{me} Caroline Lessard, directrice du Service des ressources matérielles.

QUE M. Fabien Giguère, directeur général, soit désigné pour signer tout document nécessaire pour le bail.

Adopté à l'unanimité

CA-15-06-25 ENTENTE DE PRINCIPES TRANSPORT SCOLAIRE

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) a complété le processus de négociation des contrats de transport scolaire pour la période 2025-2028;

CONSIDÉRANT que des négociations ont été menées avec les transporteurs scolaires et qu'une entente de principe est intervenue à l'issue de ce processus;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif du transport scolaire a été consulté conformément à l'article 188 de la Loi sur l'instruction publique;

CONSIDÉRANT que les modalités contractuelles proposées respectent les orientations budgétaires et les politiques administratives du CSSBE;

CONSIDÉRANT que le directeur du Service des ressources informationnelles et organisationnelles, M. Jérôme L'Heureux, recommande l'approbation des contrats négociés;

CONSIDÉRANT que les entreprises suivantes ont participé au processus de négociation et sont visées par les contrats à octroyer :

Autobus Bernard Vallières inc., Autobus Bilodeau inc., Autobus Breton inc., Autobus Champagne inc., Autobus des Érables Itée, Autobus Doyon inc., Autobus Fecteau inc., Autobus La Gorgendière inc., Autobus Landry Itée, Autobus Lapointe Itée, Beauce Autobus inc., Boutin, Brochu, Couture inc., Les Autobus Cyr inc., Les Autobus Lachance inc., Les Autobus Léo Nadeau inc., Michel Nadeau, P.E. Quirion & Fils inc., Transport A. Gagnon & Fils inc., Transport André Drouin inc., Transport E. Poulin inc., Transport Marquis inc., Transport scolaire R. Paré inc., Transport sécuritaire St-Prosper inc., Transport St-Odilon inc., Transporteur P.J. inc.

CONSIDÉRANT que les principes directeurs suivants ont été convenus :

Coût de base par véhicule

- 336,94 \$: Autobus et minibus à 5 rangées (à doubles roues) ou à 6 rangées;
- 311,80 \$: Minibus à 5 rangées;
- Ajout de 15 \$: Pour tout véhicule adapté.

Coût par kilomètre parcouru

- 1,1500 \$/km : Autobus et minibus à 5 rangées (à doubles roues) ou à 6 rangées;

– 0,8500 \$/km : Minibus à 5 rangées.

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Linda Vaillancourt, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Virginie Goulet, administratrice

RÉSOLU unanimement

QUE le conseil d'administration du CSSBE approuve les contrats de transport scolaire négociés pour la période 2025-2028, tels que présentés en séance;

QUE la direction générale soit autorisée à signer lesdits contrats au nom du CSSBE.

Adopté à l'unanimité

RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Correspondance du 23 juin 2025, provenant de M^{me} Carole Arav, sous-ministre de l'éducation. Cette lettre précise que :

1. Les centres de services scolaires ne pourront plus s'approprier les surplus accumulés au 30 juin 2025;
2. Les centres de services scolaires ne peuvent pas présenter des budgets déficitaires pour 2025-2026.

La lettre est déposée et conservée aux archives.

DISCUSSION

Des remerciements ont été adressés aux administratrices et administrateurs en fin de mandat, ainsi qu'à M. Fabien Giguère, directeur général, à l'occasion de son départ à la retraite.

INFORMATION

Plan d'organisation scolaire

À 19 h 57 sur proposition de M^{me} Annie A. Vachon, appuyée par M^{me} Virginie Goulet, administratrice, la séance est levée.

Mélanie Plante
Présidente du CA

Marie-Ève Dutil, directrice
Secrétariat général et services corporatifs